PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 19/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

M CAnnonce civile JEANNE FRANÇOISE LE BORGNE –

Référence : L028052

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 15 novembre 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Annonce civile

LES RIVES DE L'ÉLORN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 25 Septembre 2017 Madame Marie Claire Jeanne Françoise LE BORGNE, en son vivant retraitée, demeurant à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH (29590) EHPAD Ker Val. Née à LANDERNEAU (29800), le 6 mai 1937. Célibataire. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH (29590) (FRANCE), le 5 septembre 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patricia LANDURÉ , Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée » LES RIVES DE L'ELORN « , titulaire d'un Office Notarial à LANDERNEAU, 420, rue de la Petite Palud, le 6 novembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patricia LANDURÉ, Notaire à LANDERNEAU 420 rue de la Petite Palud, référence CRPCEN : 29038, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BREST de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne